

EDITORIAL

Ça y est!

La Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers (CCIAM) de Brazzaville est en train de s'octroyer progressivement une nouvelle parure; celle qui lui permet autant que faire se peut de baliser la voie de son renouveau, disons plutôt la voie de l'innovation. La Chambre ose, fonce et franchit des paliers là où jusqu'à hier on y croyait le moins.

Tenez! Depuis la nouvelle dynamique impulsée par son Président Paul Obambi, l'institution arrive à s'adapter bon an mal an à de nouveaux outils et aussi de nouvelles autoroutes susceptibles d'asseoir et même de reconquérir son leadership, dans l'espace qui est le sien, celui de l'économie et du commerce et donc, celui des affaires, du business.

Chaque jour désormais, on ne manque pas de trouver une brique qui s'ajoute au chantier pour la construction ou la reconfiguration de l'édifice. C'est en fait son nouveau challenge, que le Président de cette institution consulaire a lancé depuis peu. Il veut présenter la Chambre autrement, dans un style purement concurrentiel, dans une allure suffisamment acceptable et dans un modèle carrément compétitif. Qui a dit que le Congolais ne peut pas rêver (au sens propre)? Qui a dit qu'au Congo les hommes d'affaires sont une vue de l'esprit? Mais qui a dit que les filles et fils de ce pays de 342 000 Km² ne peuvent pas se mettre ensemble pour réfléchir, croiser leurs vues et bâtir pour le long terme? Telles sont quelques-unes des interrogations auxquelles le Président de la Chambre de commerce et son équipe s'efforcent de répondre au quotidien, pour offrir au pays un nouveau logiciel mental, un nouveau modèle, une nouvelle manière de procéder.

Dans la foulée, des initiatives se concrétisent, des projets se conçoivent, des partenariats se nouent et parfois même davantage. Il s'agit ici de se donner un nouveau souffle; de toiletter là où il faut mais aussi de consolider les acquis. Ainsi, nous pouvons saluer le bon en avant qui est en train de se réaliser au niveau du Centre de formation et de perfectionnement professionnel (CFPP) qui est en voie d'enfanter la nouvelle école de formation de la Chambre: Hautes études commerciales et techniques (HECT).

Nous pouvons davantage saluer le rendu sur le terrain du CEMACO qui petit à petit est en train de faire son bonhomme de chemin. Nous pouvons saluer encore et toujours les sections ou départements tel celui de la Communication qui est en train de faire peau neuve. Il vaut mieux d'ailleurs commencer par là car un monde sans communication ne se conçoit plus dans notre siècle.

Vous avez dit communication? Mais qui pense bâtir aujourd'hui un monde sans communication? Attention! C'est un levier; tout passe par là désormais!

Aristide Ghislain NGOUMA

CHAMBRE DE COMMERCE DE BRAZZAVILLE

Pari gagné pour le CEMACO de statuer sur une première affaire



Le Délégué général et son adjointe (3e et 4e) à partir de la droite, devant le CEMACO

Le développement du commerce international où d'innombrables petites et moyennes entreprises de tous les pays est en rapport d'affaires quotidien avec des partenaires nouveaux; il a créé d'immenses opportunités commerciales mais entraîné également de multiples conflits.

Ces litiges se caractérisent par un durcissement des relations d'affaires dans le monde de compétition, la difficulté à trouver par soi-même des solutions de compromis et l'intransigeance des parties dans leurs rapports tant commerciaux qu'humains. Cette tendance générale au raidissement et aux confrontations d'ordre privé ou commercial rend plus ardu le règlement rapide des litiges commerciaux qu'ils soient internationaux ou nationaux.

Dans ce contexte, il est nécessaire que les entreprises, qu'elles que soient leur taille et leur nature, trouvent un cadre et des institutions favorables à l'exercice de leur activité et à la protection de leurs droits. C'est pour cela qu'un grand nombre de Chambres de commerce, suivant les exemples concluants de différents Centres de médiation de tous les

continents, a mis sur pied des services de médiation ou de conciliation commerciale dont l'objectif est de régler, en quelques heures ou quelques jours, à la satisfaction des parties, ce qui se règle, parfois, en plusieurs années dans des contentieux plus classiques, avec un gagnant et un perdant, voire bien souvent deux perdants.

En Afrique, les Chambres de commerce et certains centres ont pris les devants, en mettant en place des services de médiation-conciliation commerciale, aux côtés d'une offre d'arbitrage,

parfois plus ancienne, sur la base de principes très proches de la médiation villageoise ou coutumière.

Ainsi, les centres du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo ont tous créé des services de médiation et de conciliation commerciale. Toutefois, il sied de signaler qu'en octobre 2008, les centres africains avaient lancé l'Association des centres africains d'arbitrage et de médiation (ACAM). Couronnant cette évolution, l'Organisation pour l'harmonisation du droit des affaires en Afrique (OHADA) adoptait le 23 novembre 2017 - un Acte uniforme relatif à la médiation. Et désormais, le vide législatif existant en matière dans plusieurs Etats membres de l'OHADA était comblé utilement et la médiation est officiellement promue comme procédé amiable de règlement des différends commerciaux.

C'est dans cette optique que la Chambre de commerce, d'industrie, d'agriculture et des métiers de Brazzaville avait créé et
(Suite en page 2)

(Suite de la page 1)

opérationnelisé le Centre de médiation et d'arbitrage du Congo (CEMACO), depuis avril 2019. Cette institution, chère au Président Paul Obambi, avait reçu son premier dossier le 18 mars 2020. Les avocats des parties intéressées ont procédé à l'échange des conclusions, ce dans la perspective de mettre en place le tribunal arbitral qui a statué sur cette première affaire, le 11 juin 2020.

Pour ce faire, M. Corneille Moukala-Moukoko, Délégué général du CEMACO, sous l'œil attentif de Mlle Lorna Oléa, juriste d'appui de cette institution, a eu en face de lui les deux parties en conflits dans cette première affaire. Ces parties étaient assistées par leurs avocats respectifs, notamment Me

Serge Blaise Nzouzi pour le demandeur, et Me Nestor Awola pour le défendeur, dans le but de leur annoncer les dispositions relatives au paiement de la provision des frais d'arbitrage. Toutefois, chaque partie doit savoir que la médiation est un mode de règlement des conflits prévu par le Code de procédure civile. Elle peut se définir comme un processus amiable rigoureusement confidentiel dans lequel deux ou plusieurs parties en conflits sont assistées d'un tiers indépendant, neutre, impartial... dont la mission est de les aider, dans la mesure du possible, à parvenir à une solution négociée que les parties trouvent par elles-mêmes pour mettre fin au différend qui les oppose.

Interrogé sur la question, Corneille Moukala-Moukoko a ainsi énuméré quelques types

de litiges: «Entre autres types de litiges commerciaux qui relèvent de la compétence du CEMACO, on peut citer les litiges concernant la vente des matières premières et des marchandises; les différends concernant les distributeurs, les agences et les intermédiaires; les litiges en matière de construction, d'ingénierie et d'infrastructures; les litiges liés aux achats; ceux liés à la propriété intellectuelle; ceux relatifs à des noms de domaines; ceux relatifs à des co-entreprises; les litiges maritimes; avec les agences d'inspection avant expédition; avec les autorités douanières les conflits impliquant des établissements bancaires...».

Francis Mexint ITOUA-N'GOMA

APPEL AU GOUVERNEMENT DE LA REPUBLIQUE

Les chefs d'entreprise ayant pris acte de la volonté de la Task-force nationale d'associer le secteur privé dans la stratégie nationale de relance de l'économie nationale et des mesures gouvernementales liées à l'aide à accorder aux employeurs, employés et entreprises en cette période difficile sollicitent:

1. Un soutien du gouvernement pour tous ceux déjà formés ou regroupés dans les organisationnelles professionnelles afin que soit banni à jamais ce triste phénomène de caporalisation du commerce sous toutes ses formes par des sujets étrangers;
2. L'apport du gouvernement afin que la formalisation du secteur informel portée par la Chambre de commerce de Brazzaville devienne effective pour l'intérêt républicain;
3. Des subventions pour relever les défis colossaux de la refonte de l'économie nationale, fortement frappée par la chute du coût du baril de pétrole depuis 2014 et la dangerosité de la pandémie hyper mortelle du COVID-19;
4. L'obligation du respect scrupuleux des lois et règlements de la République: la loi N°19-2005 du 24 novembre 2005 renforce bien le patriotisme congolais;

L'implantation de banques d'investissement, par le gouvernement, afin d'accorder des crédits à ceux qui remplissent les conditions exigées à cet effet. Telle est la seule manière d'intéresser les Congolais à s'approprier l'activité commerciale.

INFOS PLUS

Directeur de publication
Paul OBAMBI

Rédacteur en chef
Aristide Ghislain NGOUMA

Comité de rédaction

Paul OBAMBI, Aristide Ghislain NGOUMA,
Jean GALESSAMY IBOMBOT, Francis Mexint
ITOUA-N'GOMA, Gérard NDONGO, Evariste
MIAKAKARILA,
Ghislain OSSE-TOUMBA,
Didace BOSSASSOU

Mise en page
Hermann BAD

Siège

Avenue Amilcar Cabral
Centre-ville Brazzaville - Congo
Tél.: 05 500 77 77

B.P.: 92 / E-mail: cciam_brazza@yahoo.fr /
agngouma@yahoo.fr

*Création de la valeur, innovation,
croissance et montée en
puissance du secteur informel
congolais: notre crédo
pour les 3 ans
à venir!*

Lisez et faites lire INFOS PLUS!